



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

Strasbourg, le 30 janvier 2018

Service Agriculture

Unité Foncier Agricole

Dans le cadre du contrôle des structures, en vertu des articles L331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, **une ou plusieurs demandes d'autorisation préalable d'exploiter un fonds agricole** ont été déposées auprès de mes services.

Le détail de ces demandes est repris dans le tableau ci-joint.

Publicité des demandes d'autorisation d'exploiter sans transfert de foncier			
Numéro de dossier	Commune	Motif de la demande	Demandeur
67180004	ZINSWILLER	Entrée de M.PFENNIG Mathieu dans le GAEC BASTIAN sans apport ni transfert de foncier dans une exploitation d'une surface de 152ha 88a 34ca	M.PFENNIG Mathieu
	UHRWILLER		
	SCHEYEN(57)		
	REICHSHOFFEN		
	OBERMODERN-ZUTZENDORF		
	OBERBRONN		
	NIEDERBRONN LES BAINS		
	MIETESHEIM		
	MERTZWILLER		
	KINDWILLER		
	HAMBACH		
	GUMBRECHTSHOFFEN		
	GEISWILLER		
	BOUXWILLER		
ENGWILLER			

Direction départementale des territoires du Bas-Rhin, 14 rue du Maréchal Juin, BP 61003, 67070 STRASBOURG cedex.

Standard téléphonique : 03 88 88 91 00 – Courriel : ddt@bas-rhin.gouv.fr

Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Accueil physique sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00